

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 2

Artikel: Les forces d'autodéfense japonaises après le 11 septembre 2001
Autor: Streit, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Destroyer de la Classe *Kongô*. Ces navires sont les plus performantes des forces asiatiques.

Les forces d'autodéfense japonaises après le 11 septembre 2001

Maj Pierre Streit

Directeur scientifique du CHPM

La lecture du *Livre blanc* annuel du ministère japonais de la Défense permet de mesurer l'impact que les attentats du 11 septembre 2001 et la menace balistique nord-coréenne ont sur la politique de sécurité et de défense du Japon, au moment où le gouvernement nippon cherche à réduire les dépenses publiques comme dans les autres pays occidentaux.

« Face à la prolifération d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, la question stratégique la plus importante dans l'immédiat est un système de défense anti-balistique », selon ce *Livre blanc* qui souligne que l'archipel ne dispose pas d'armes efficaces contre une attaque de missiles lancés de l'étranger.

Le Japon a été ébranlé par le tir d'un missile nord-coréen au-dessus de l'archipel, en 1998, puis par les révélations sur le programme nucléaire de Pyongyang. Le *Livre blanc* reconnaît que les forces armées japonaises auraient du mal à détecter le lancement d'un engin vers l'archipel.

Pour répondre à cette menace, le document ne précise pas quelles coupes devraient être effectuées dans les effectifs et armements d'une armée forte de 240 000 hommes, dotée d'un budget de 41 milliards de dollars. Par ailleurs, il réaffirme la nécessité pour le Japon, dans le cadre de la lutte anti-terroriste, d'envoyer des troupes à l'étranger, ce qui est le cas depuis novembre 2001 avec l'envoi de 6 navires de guerre dans l'océan Indien. Cette décision est passée presque inaperçue en Europe, mais elle marque une rupture historique pour les «forces d'autodéfense» japonaises.

Réorientation des efforts en matière de défense

Malgré les difficultés économiques, le budget de la défense japonais connaît en 2004 une augmentation de 0,7 %, avec, comme effort principal, la mise en place d'un système de défense anti-missiles, comprenant des



missiles tirés depuis les destroyers de la classe *Kongô* équipés du système Aegis et des batteries terrestres de missiles *Patriot*.

Parallèlement, le ministère de la Défense japonais compte réduire l'effectif de ses forces armées, ainsi que le nombre de ses avions et chars de combat. Cette réorientation ne met pourtant pas en cause les grandes options de la politique de défense japonaise pour les 15 ans à venir.

« La Grande-Bretagne de l'Asie » ?

A l'horizon 2015, le Japon sera doté d'un instrument militaire mobile et performant autour d'une puissante marine. Tout - hormis ce qui pourrait être réalisé en urgence sous l'effet d'un événement international imprévisible (tels les attentats de 2001) - est déjà inscrit dans les lois de programmation militaire ou les programmes d'armement en cours de réalisation.

Le Japon est ainsi en passe d'être à la tête d'une marine articulée en quatre *task forces* comprenant chacune :

- un porte-aéronefs avec un groupe de 25 avions à décollage verticaux (le premier est inscrit au budget de la Défense 2004),



- un grand bâtiment de transport de la classe *Osumi* capable de projeter une force de débarquement de plusieurs centaines d'hommes et son matériel lourd,
- deux destroyers de la classe *Kongô* équipés du système Aegis, assurant la défense du groupe contre tout objet volant, et une couverture dense de P 3-C contre les attaques de sous-marins ;
- une dizaine de destroyers et de frégates.

L'aviation basée à terre sera dotée de la capacité de ravitaillement en vol qui lui permettra de mener des missions de combat au-dessus de toutes les mers d'Asie ; elle pourra donc couvrir la marine partout où celle-ci sera engagée. Elle sera aussi dotée de gros porteurs C-130 qui lui permettront d'assurer une projection de force complémentaire de celle à laquelle sont destinés les bâtiments de la classe *Osumi*. Les forces terrestres auront gagné en mobilité. Elles comprendront des corps de *marines*, dont l'embryon est constitué par les commandos « antiterroristes » mis sur pied depuis 1998. Aucune marine asiatique ne sera en mesure de rivaliser avec celle du Japon – et de loin. La JMSDF (Japan Maritime Self Defense Force) sera capable d'exécuter toute mission d'escorte et de projeter plusieurs milliers d'hommes jusqu'aux détroits indonésiens. Son interopérabilité extrêmement poussée avec l'U.S. Navy lui permettra aussi d'opérer en collaboration avec celle-ci à l'échelle planétaire. La mise en service d'au moins deux satellites militaires, en sus des avions AWACS déjà en service, donnera à l'ensemble des forces armées une meilleure capacité d'observation et d'anticipation.

Trois scénarios

Cette métamorphose de l'instrument militaire ne rencontre guère d'opposition intérieure, ce qui traduit un changement de génération à la fois dans la classe politique et dans l'opinion publique. La métamorphose est pourtant fondamentale.

Dans leur configuration 2010-2015, les forces armées japonaises ont les moyens de faire face, sans aide extérieure, à la quasi-totalité des menaces imaginables en Asie. Les JMSDF n'auront besoin de personne pour gérer une crise ouverte autour des îlots contestés par l'un

ou l'autre de ses voisins, analogue à celle des Senkaku en 1996 (par la Chine), ni pour faire face à des menaces terroristes ciblées visant les bâtiments japonais ou à destination de l'archipel.

Selon le Bureau maritime international de Londres, sur 469 cas de piraterie signalés dans le monde en 2002, 262 ont eu lieu en Asie du Sud-Est, particulièrement dans la zone stratégique des détroits indonésiens.

La marine japonaise sera capable de conserver une large supériorité régionale, quels que soient les efforts de la Chine pour se doter de la marine de haute mer qu'elle ambitionne. Pour les autres crises régionales qui pourraient survenir et menacer la sécurité du Japon ou ses intérêts nationaux – dans le cas théorique où les Etats-Unis n'interviendraient pas :

a) Dans la péninsule coréenne.

Les JMSDF seront en mesure de faire face à n'importe quelle menace nord-coréenne venant par la mer. Dans le cas d'une attaque balistique, l'amélioration des capacités de détection et des défenses anti-missiles dont le Japon dispose ou va se doter (Aegis et *Patriot*) pourra sans doute parer l'essentiel.

b) Dans le détroit de Taiwan.

Si le Japon décide de son intérêt national de s'opposer à un coup de force de la Chine contre l'île, sa marine et son aviation, se rangeant aux côtés des forces taiwanaises, pourraient faire échec à toute tentative de débarquement ou de blocus.

c) Dans la zone des détroits indonésiens.

Une crise qui entraînerait l'anarchie dans un ou plusieurs Etats de cette zone menacerait les communications vitales du Japon : 45% de ses importations totales – dont 80% de son pétrole – transitent par le détroit de Malacca, ce qui en fait le plus gros utilisateur international. Ce serait forcément l'affaire de la communauté internationale. Dans cette perspective, le Japon aurait les moyens de jouer un rôle essentiel lors d'une intervention, quelle qu'en soit la forme.

Dans toutes ces hypothèses, le problème ne serait pas la capacité technique des forces armées japonaises, mais la volonté politique d'en faire usage.





L'hypothèque balistique

La défense antimissile restera en 2015 le point faible d'un Japon redevenu une grande puissance navale. Même face à la capacité limitée de la Corée du Nord, la défense antimissiles qu'il prévoit d'ici 2006 ne le mettra pas à l'abri d'une attaque-surprise contre ses mégapoles et suffira encore moins contre une attaque balistique chinoise de grande ampleur.

Deux variantes se dessinent : une coopération nippo-américaine qui ne ferait qu'exacerber les tensions avec la Chine, dont l'importance économique pour l'archipel ne fait que croître. L'autre chemin pour un Japon désireux de se protéger d'une attaque balistique sans accentuer sa dépendance envers les Etats-Unis serait d'opter pour la dissuasion nucléaire ; il en a tous les moyens, et cela lui coûterait infiniment moins cher. Le seul obstacle est encore politique et constitutionnel.

Quel niveau d'autonomie ?

Dans la configuration internationale actuelle, ses ressources permettent au Japon de jouer le rôle d'une puissance moyenne capable sur le plan militaire de remplir trois critères : pouvoir gérer par ses propres moyens une crise d'ampleur moyenne touchant ses intérêts directs, participer à des missions de maintien ou de rétablissement de la paix décidées par la Communauté internationale, enfin ne pas dépendre de la seule hyperpuissance américaine pour la fourniture de ses

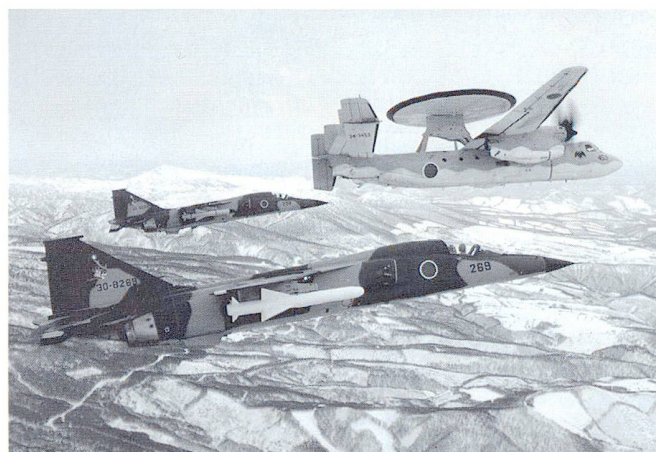
armements essentiels. A l'horizon 2010-2015, le Japon satisfera au premier de ces critères. Pour le second, tout dépendra de l'aménagement du cadre constitutionnel, qui limite encore strictement la nature des missions que les forces japonaises peuvent accomplir dans le cadre des actions décidées par l'ONU. Pour le troisième, s'il veut y satisfaire, il lui faudra prendre des décisions sur trois questions essentielles :

- Une défense anti-missiles autonome ou dépendante des Etats-Unis.
- Une détection et des renseignements fournis par des moyens propres ou acquis en collaboration avec les Etats-Unis qui conserveraient la capacité de filtrer ou de manipuler l'information.
- Une industrie nationale d'armement moins dépendante des matériels américains, et surtout autorisée à exporter.

Un mémorandum secret en circulation auprès des fournisseurs militaires japonais (Mitsubishi, Toshiba) estimait en 1988 que l'industrie de défense japonaise, si elle était autorisée à exporter, pourrait fournir 45% du marché mondial des chars de combat, 40% de l'électronique militaire et 60% des constructions navales.

Un acteur en devenir

On peut savoir précisément quelles seront les capacités de l'outil militaire japonais d'ici 2010-2015. Mais l'emploi



qui en sera fait dépendra de la stratégie que le Japon aura décidé d'adopter pour défendre au mieux ses intérêts nationaux. C'est donc de la manière dont il envisagera ceux-ci que dépendent les différents scénarios que l'on peut échafauder.

Pour la Suisse, le cas japonais présente au moins deux enseignements :

- A l'instar d'autres pays, le Japon peut avec un « Livre blanc » annuel réévaluer en permanence sa politique de sécurité et de défense et, le cas échéant, fixer de nouvelles priorités, le tout dans le cadre d'une « programmation » militaire à plus long terme (sur 5 ou 10 ans). A l'heure de réductions budgétaires, c'est là un instrument indispensable pour utiliser au mieux des ressources limitées ;
- La menace balistique est considérée comme la principale menace militaire avec, comme réponse, la mise en place d'une défense anti-missiles. A cause de la prolifération des missiles balistiques et des armes de destruction massive au Proche et au Moyen-Orient, l'Europe occidentale est déjà menacée. Avec la guerre asymétrique, c'est assurément un autre défi pour l'Armée XXI, puisqu'il interpelle directement la « capacité de coopération ».

P.S.

Pour en savoir plus:

L'Année stratégique 2003, Paris, IRIS, 2003.

Serge Desponds, « Le détroit de Malacca : artère nourricière et enjeu stratégique de l'Asie du Sud-Est », in *Bulletin d'études de la marine*, juillet 2002, no 24, p. 64-67.

James Ferguson, « L'OTAN, l'Europe et la défense contre les missiles de théâtre », in *Revue militaire canadienne*, printemps, 2002, p. 45-52.

Frédéric Toutlemonde, *L'envoi à l'étranger des forces d'autodéfense japonaises*, Université Paris 7-Denis Diderot, Maîtrise L.L.C.E. japonais, 2002.

<http://www.globalsecurity.org/index.html>: Japan Military Guide.

Chiffres-clés	
Superficie	378 000 km ²
Population	127 millions (79% de population urbaine)
PIB	484 milliards de dollars (15% du PIB mondial)
PNB/habitant	35 620 dollars
Croissance	-0,6 % (2001)
Budget Défense	40 400 millions de dollars, soit 1 % du PIB (contre 12% pour la Chine)
Forces armées	239 800 actifs 47 400 réservistes (estimation) soit : 13 divisions (1 blindée, 12 mécanisées) 9 brigades 300 avions de combat 57 bâtiments de guerre 17 sous-marins
Contentieux internationaux	Japon-Russie: îles Kouriles Japon-Corée du Sud : rochers Liancourts Japon-Chine-Taïwan : îles Senkaku

Article 9 de la Constitution japonaise promulguée le 3 novembre 1946

«Le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux.

Pour atteindre le but fixé à l'alinéa précédent, il ne sera jamais maintenu d'armées terrestres, navales, aériennes ou autres forces militaires. Le droit de belligérance de l'Etat ne sera pas reconnu.»